# Document à l'intention des parents

**Année scolaire :** 2025-2026

**Nom de l'établissement :** École Girouard

### Évaluation des résultats de l'école au regard du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire, secondaire et secteur adulte se dote d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Celui-ci doit être évalué annuellement avec le conseil d'établissement.
Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes, affecté à la région où se situe l'école (LIP, art. 81.3).

---

Mesures réalisées pour l'année scolaire :

---

-Enseignement explicite des comportements attendus
-Gradation des comportements et des interventions pour des interventions plus efficaces et personnalisées
-Enseignement explicite des habiletés sociales avec Moozoom
- Rencontre avec la TES pour les élèves à besoin
- Sous-groupes de besoin ciblés afin d'aider les élèves dans la résolution de conflits et le développement d'habiletés sociales
-Promotion des jeux supervisés lors des récréations

---

Constats se dégageant de l'évaluation du plan de lutte (bonifications ou modifications) :

---

- Le pourcentage du nombre d'élèves qui se sentent en sécurité en classe est resté sensiblement le même dans la dernière année (96% vs 94%)
- Le pourcentage du nombre d'élèves qui se sentent en sécurité aux récréations et au dîner est resté sensiblement le même dans la dernière année (93% vs 92%)
- Le pourcentage du nombre délèves qui se sentent en sécurité au service de garde est resté sensiblement le même dans la dernière année (95% vs 92%)
-Le nombre dincidents de violence physique et verbale a considérablement diminué passant de 82 à 32 évènements rescencés

Actions projetées à notre école pour l’année scolaire :

Afin de diminuer les conflits lors des récréations, un enseignemnet explicite des jeux populaires est à prévoir.

Voir à mettre disponible des moyens disponible aux élèves à l'extérieur (zone de clame, parcours, etc)

Urilisation de Programme Hors-Piste

Tous les documents relatifs au plan de lutte à l’intimidation et à la violence se retrouvent sur le site Internet de l’école.

Autres commentaires :

Les évènements de violence ont lieu principalement à l'extérieur, lors des récréations.

Nous souhaitons habileter les plus jeunes afin de réduire la violence réactionnelle.